

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 25 août 2021, a été adopté le règlement no 278 ayant pour titre « Règlement 279 modifiant le règlement 256 relatif à la tarification des services de la MRC des Basques ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 28e jour du mois de septembre 2021.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques